
Guide creation d'entreprise

Libye



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Libye

02 Zones franches et régimes spéciaux - Libye



Creer une entreprise - Libye

Contexte économique et environnement des affaires en Libye

La Libye demeure un marché complexe pour la création d'entreprise, marqué par une instabilité politique et institutionnelle depuis 2011. Malgré ces défis, le pays offre des opportunités dans certains secteurs, notamment l'énergie, les services et le commerce. L'environnement réglementaire reste en transition, avec des procédures administratives souvent peu clarifiées et des changements fréquents de législation. Il est recommandé de consulter les autorités locales et les chambres de commerce avant d'initier tout projet.

Autorités compétentes et interlocuteurs clés

Plusieurs institutions interviennent dans le processus de création d'entreprise en Libye :

- **Ministry of Economy and Trade** : responsable de la politique économique et du cadre réglementaire
- **General Board of Taxation** : pour les questions fiscales et l'immatriculation
- **Chambers of Commerce (Chambres de commerce locales)** : offrent support et conseils aux entrepreneurs
- **Register of Companies** : registre où s'inscrivent les entreprises
- **Social Security Agency** : pour l'enregistrement des employés

Formes juridiques disponibles

La législation libyenne reconnaît plusieurs structures juridiques pour exercer une activité commerciale. Les principales formes sont :

Entreprise individuelle (Proprietorship)

Structure la plus simple, où une personne physique exerce une activité commerciale sous son propre nom. La responsabilité est illimitée et le propriétaire est personnellement responsable des dettes de l'entreprise.

Partenariat/Société en nom collectif (Partnership)

Association de deux ou plusieurs personnes partageant les responsabilités et les bénéfices. Les partenaires ont une responsabilité conjointe et solidaire sur les dettes de la société.

Société à responsabilité limitée (LLC - Limited Liability Company)

Forme hybride combinant caractéristiques des sociétés de personnes et de capitaux. Les associés ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leur apport. C'est la structure la plus couramment adoptée pour les PME.

Société anonyme (Joint Stock Company - JSC)

Structure adaptée aux entreprises de plus grande taille, avec un capital divisé en actions. Nécessite un capital minimum plus élevé et une gouvernance plus formalisée.

Établissement de commerce unique (Sole Establishment)

Succursale ou filiale d'une entreprise étrangère exerçant en Libye. Doit être immatriculée auprès des autorités locales.

Étapes de création d'entreprise

Bien que les procédures soient complexes et variables selon les régions, les étapes générales suivantes s'appliquent :

1. **Préparation des documents fondateurs** : rédaction des statuts, pacte d'associés (le cas échéant), identification des associés ou du propriétaire
2. **Ouverture d'un compte bancaire commercial** : dépôt du capital initial auprès d'une banque libyenne agréée
3. **Immatriculation au registre du commerce** : dépôt du dossier complet auprès du registre compétent, incluant les statuts et documents d'identité
4. **Obtention du certificat d'immatriculation** : document attestant l'existence légale de l'entreprise
5. **Enregistrement fiscal** : obtention du numéro d'identification fiscal (TIN - Tax Identification Number) auprès de l'administration fiscale
6. **Enregistrement à la sécurité sociale** : si l'entreprise emploie des salariés, inscription à l'organisme de sécurité sociale
7. **Permis d'exploitation (le cas échéant)** : certaines activités nécessitent des licences ou autorisations spéciales
8. **Affiliation à la chambre de commerce locale** : recommandée pour bénéficier du réseau et des services de support

Documents et informations requises

Le dossier de création doit généralement inclure :

- Copies certifiées des pièces d'identité (passeport ou CNI) de tous les propriétaires/associés
- Acte de naissance ou certificat d'enregistrement
- Statuts de l'entreprise dûment rédigés et signés
- Preuve de dépôt du capital initial (relevé bancaire)
- Formulaires de demande d'immatriculation complétés
- Lettres de recommandation ou de parrainage (parfois exigées)

- Adresse et documents relatifs aux locaux commerciaux
- Déclaration sur l'honneur attestant l'absence de condamnations pénales (pour certaines activités)

Délais et coûts estimés

Les délais et coûts varient considérablement selon la région et la nature de l'activité. **À titre informatif** (ces chiffres ne sont pas garantis et peuvent fluctuer) :

- **Délai total d'immatriculation** : entre 2 semaines et 3 mois, selon la région et la complexité du dossier
- **Frais d'immatriculation** : généralement entre 100 et 500 dinars libyens, selon la forme juridique
- **Frais d'enregistrement fiscal** : variables
- **Frais d'enregistrement à la sécurité sociale** : selon le nombre d'employés

Les procédures peuvent être longues et bureaucratiques. Un conseil juridique ou un expert comptable local est vivement recommandé pour naviguer ces démarches.

Exigences spécifiques par secteur

Certains secteurs d'activité en Libye soumis à des réglementations particulières :

Secteur pétrolier et gazier

Soumis à des autorisations très strictes et réservé principalement aux entreprises nationales. Les activités de sous-traitance sont possibles mais hautement régulées.

Secteur bancaire et financier

Nécessite des licences spéciales de la Banque centrale libyenne et un capital minimum significatif.

Import/Export

Requiert une immatriculation auprès des douanes et des chambres de commerce spécialisées. Des restrictions à l'importation peuvent s'appliquer selon les secteurs.

Santé et pharmacie

Exige des qualifications professionnelles spécifiques et des agréments des autorités sanitaires.

Télécommunications

Strictement régulée avec licences délivrées par l'autorité compétente.

Considérations importantes et défis

- **Instabilité institutionnelle** : les règles et procédures peuvent changer rapidement ; vérifier régulièrement auprès des autorités
- **Fragmentation administrative** : selon les régions contrôlées, les procédures peuvent différer
- **Accès au financement** : limité et souvent difficile pour les PME ; explorer les partenariats ou investisseurs régionaux

- **Sécurité juridique** : faire enregistrer tous les documents et obtenir des certificats officiels
- **Transparence limitée** : certaines procédures ne sont pas formellement documentées ; consultation directe des autorités recommandée

Ressources et points de contact

Pour obtenir des informations actualisées et fiables :

- Consulter directement les chambres de commerce locales de votre région
- Prendre contact avec l'ambassade ou consulat de votre pays en Libye
- Engager un consultant juridique ou expert-comptable local expérimenté
- Consulter les organisations internationales d'appui aux PME opérant en Libye

Note importante : Ce guide fournit des informations générales. La situation en Libye est volatile et les législations évoluent. Avant d'entreprendre toute démarche, vérifiez auprès des autorités compétentes locales les procédures actuelles et applicables à votre secteur d'activité.

Zones franches et regimes speciaux - Libye

Contexte Général des Zones Économiques Spéciales en Libye

La Libye, en tant que pays en phase de reconstruction économique et institutionnelle, a mis en place un cadre législatif visant à attirer les investissements étrangers et à diversifier son économie au-delà du secteur pétrolier. Les zones économiques spéciales (ZES) constituent un outil stratégique dans cette démarche, bien que leur développement reste encore limité comparé à d'autres pays africains.

Le contexte politique et sécuritaire du pays a historiquement impacté la mise en œuvre complète de ces régimes spéciaux. Néanmoins, le gouvernement libyen continue de travailler sur l'établissement de cadres réglementaires favorables à l'investissement, notamment à travers la Banque Libyenne de Développement et divers organismes gouvernementaux.

Cadre Législatif et Institutionnel

Le cadre juridique régissant les investissements et les zones spéciales en Libye repose sur plusieurs textes fondamentaux :

- La Loi n°9 de 2010 relative à l'encouragement de l'investissement (amendée par la suite)
- Les décrets exécutifs émis par le Conseil des ministres
- Les régulations de la Banque Centrale de Libye concernant les transactions commerciales
- Les directives de l'Office de Liaison et de Coordination des Investissements (OLCI)

L'organisme principal responsable de la promotion des investissements et de la supervision des régimes spéciaux est l'Office de Liaison et de Coordination des Investissements (OLCI), qui agit comme guichet unique pour les investisseurs.

Types de Zones Économiques Spéciales

La Libye envisage plusieurs catégories de zones à régimes spéciaux :

Zones Franches Portuaires

Établies dans les ports majeurs comme Tripoli et Benghazi, ces zones permettent l'importation, le stockage et la réexportation de marchandises avec suspension des droits de douane et taxes à la valeur ajoutée. Elles sont destinées à servir de hubs logistiques régionaux.

Zones Industrielles d'Export

Désignées pour accueillir des activités manufacturières et de transformation destinées à l'exportation, avec des avantages fiscaux et douaniers substantiels.

Zones Technologiques et d'Innovation

Conçues pour attirer les entreprises du secteur des technologies de l'information et des télécommunications, offrant des conditions facilitées pour l'accès aux infrastructures numériques.

Zones de Développement Régional

Établies dans les régions périphériques pour favoriser le développement économique décentralisé et la création d'emplois locaux.

Avantages Fiscaux et Douaniers

Les entreprises opérant dans les zones économiques spéciales libyennes bénéficient généralement des avantages suivants :

Type d'Avantage	Description	Durée Typique
Exonération des Droits de Douane	Suspension complète des droits à l'importation pour les matières premières et équipements	Pendant la période d'exploitation
Exemption de TVA	Non-assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée pour les activités exportatrices	Variable selon la classification
Réduction d'Impôt sur les Sociétés	Taux réduit ou exonération temporaire sur les bénéfices générés dans la zone	Généralement 5 à 10 ans
Exemption de Taxes Professionnelles	Absence de certaines taxes locales et municipales	Pendant la durée de l'agrément
Liberté de Rapatriement des Profits	Autorisation de transférer les bénéfices en devises étrangères sans restrictions	Permanente

Note Importante : Les taux et durées précises des avantages peuvent varier selon le type d'activité, la localisation géographique et le secteur d'investissement. Il est recommandé de consulter directement l'OLCI pour obtenir les termes exacts applicables à votre projet.

Conditions d'Éligibilité et d'Installation

Pour s'installer dans une zone économique spéciale libyenne, une entreprise doit généralement satisfaire aux critères suivants :

- Enregistrement légal :** Être constituée en entreprise libyenne ou être une filiale d'une entreprise étrangère dûment enregistrée
- Secteur d'activité autorisé :** Opérer dans un secteur compatible avec la classification de la zone
- Capital minimum :** Disposer d'un capital social minimum (montant variable selon la zone et l'activité)

4. **Respect des normes environnementales** : Se conformer à la réglementation libyenne en matière d'environnement
5. **Transfert de technologie** : Pour certains secteurs, démontrer un apport technologique ou un transfert de compétences
6. **Création d'emplois** : Présenter un plan de création d'emplois locaux
7. **Signature d'une convention d'investissement** : Conclure un accord formel avec les autorités compétentes

Procédure d'Installation et d'Agrément

Le processus d'obtention d'un agrément pour opérer dans une zone économique spéciale comprend généralement les étapes suivantes :

1. Soumission d'une demande d'agrément auprès de l'OLCI incluant le dossier du projet
2. Évaluation technique et financière du projet par les commissions d'examen
3. Approbation préalable du projet par le Conseil des ministres ou l'autorité compétente
4. Signature de la convention d'investissement
5. Enregistrement auprès des autorités fiscales et douanières
6. Obtention du certificat d'exploitation en zone spéciale
7. Installation physique et démarrage des opérations

La durée totale du processus peut varier de trois à six mois selon la complexité du projet et la charge administrative actuelle.

Obligations des Entreprises Agréées

Les entreprises bénéficiant des régimes spéciaux doivent respecter un certain nombre d'obligations :

- Maintenir une activité conforme à celle décrite dans le projet agréé
- Soumettre des rapports périodiques d'activité et de résultats financiers
- Respecter les normes de travail libyennes et les droits des travailleurs
- Assurer la traçabilité des importations et exportations
- Contribuer au développement local par la formation et l'emploi
- Respecter les réglementations environnementales et sanitaires
- Participer aux enquêtes et audits des autorités de contrôle

Défis et Opportunités Actuelles

Malgré le cadre réglementaire en place, plusieurs défis persistent :

Défis Structurels

L'instabilité politique antérieure a limité le développement physique de certaines zones. Les infrastructures demeurent un domaine nécessitant des investissements significatifs.

Cadre Réglementaire en Evolution

Le contexte légal continue d'évoluer. Il est conseillé de consulter régulièrement les autorités pour s'assurer du respect des dernières dispositions.

Opportunités de Croissance

La stabilité politique croissante crée des opportunités pour les investisseurs dans les secteurs non-pétroliers, notamment l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et le tourisme.

Contacts et Ressources Utiles

Pour toute information complémentaire concernant les zones économiques spéciales en Libye :

- **Office de Liaison et de Coordination des Investissements (OLCI)** : Organisme principal de promotion et d'agrément des investissements
- **Ministère de l'Économie et du Commerce** : Responsable de la politique commerciale et des régimes spéciaux
- **Banque Libyenne de Développement** : Soutien financier aux projets d'investissement
- **Chambre de Commerce et d'Industrie libyenne** : Ressources sectorielles et mise en réseau

Il est fortement recommandé de consulter des conseillers juridiques spécialisés en droit libyen pour tout projet d'investissement en zone économique spéciale, afin d'assurer la conformité complète et de bénéficier pleinement des avantages disponibles.